

**Objet : RD - Budgets primitifs 2026 - Approbation du budget principal**

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Vincent Miquet
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoultre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 16

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffentat

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 253-25 C

objet **RD - Budgets primitifs 2026 - Approbation du budget principal**

---

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente le projet de budget primitif 2026 pour le budget principal (nomenclature M57) composé :

- du budget général d'une part,
- du budget déchets portant sur les 38 communes d'autre part.

Le montant du budget primitif 2026 pour le budget principal est de 189 975 253,30 €.

Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 130 749 408,00 € pour la section de fonctionnement,
- 59 225 845,30 € pour la section d'investissement.

Le budget principal relevant de la nomenclature M57, le chapitre des dépenses imprévues disparaît et il est désormais possible, sur autorisation, de procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**Vu** les articles L. 1612-1 à 20 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 213-25 C du Conseil communautaire du 6 novembre 2025 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,

**Vu** l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 2 décembre 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 7 Abstentions, décide :**

**Article 1 : d'approuver** le budget primitif 2026 du budget principal par chapitre avec des opérations individualisées en section d'investissement, le montant du budget étant fixé comme indiqué ci-dessus et conformément au rapport de présentation,

**Article 2 : d'autoriser** le président à procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement (hors charges de personnel) et d'investissement conformément à la réglementation en vigueur pour les budgets relevant de la nomenclature M57.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **253-25 C**

Objet de l'acte : RD - Budgets primitifs 2026 - Approbation du budget principal

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif  
2 - Délibération approuvant le vote du budget primitif

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34666H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34666H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025